Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601360-20251215-D2025_05_10-DE

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT
DE VANNES

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Laurence OLIVIER, Gaël HUGOT, Bertrand MERLET, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN (arrivée 20h03), Guénaëlle HARDAT, Amélie JAN.

EXCUSÉ(E)S : Séverine LELIEVRE, Damien JAGOURY.

ABSENT(E)S : Francky ESCHMANN

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Bertrand MERLET a été nommée secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 19h30

ACTE D'ENGAGEMENT-MARCHE PUBLIC EGLISE D2025-05-10

Le cabinet d'architecte DAOUAD a fait parvenir l'acte d'engagement, formulaire ATTRI1.

- A- l'objet du marché : mission de maîtrise pour la restauration de l'église Saint-Michel.
- B- Engagement du titulaire, sur la base de l'offre du groupement, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués de : **63 369.25 € H.T** soit **76 043.10 € T.T.C.**
- B2- Désignation des membres du groupement conjoint :
  DAOUAD : mandataire : 43 974.25 € H.T
  ABC DOMUS : Économie de la construction : 9 000.00 € H.T
  GRANULO : bureau d'études structures : 3 395.00 € H.T
  BECOME 29 : Bureau d'études fluides : 7 000.00 € H.T

Le cabinet d'architecte DAOUAD est chargé d'articuler l'ensemble des travaux de réhabilitation de l'église. À ce jour, le montant estimatif des travaux est de 786 265,72 € TTC. Des travaux concernant le Beffroi sont également à prévoir mais ne sont pas encore chiffrés. Une nouvelle délibération sera prise, une fois le montant connu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les éléments cités ci-dessus,

Approbation de la délibération D2025-05-10 du 15/12/2025 :

- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer cette offre et mettre en œuvre cette décision.
- Autorise M Le Maire à exécuter les démarches budgétaires nécessaires.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 15/12/2025
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan

Secrétaire de séance
Bertrand MERLET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.